



# Zewoforum



## Élaborons ensemble de nouvelles bases

### **Participez au débat!**

Consultation sur les nouvelles normes Zewo

### **Avenir du calendrier des collectes**

Résultats du sondage et consultation sur le nouveau libellé

### **Étude Zewo 2015: chiffres clés et indices de référence pour les œuvres de bienfaisance**

### **Envoyer un signal fort grâce aux dons**

Supplément dons 2015: en exclusivité pour les œuvres  
de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo

---

# Sommaire 01.2015

## 4 **Participez au débat!**

Consultation sur les nouvelles normes Zewo

## 6 **Avenir du calendrier des collectes**

Résultats du sondage et consultation sur le nouveau libellé

## 9 **Envoyer un signal fort grâce aux dons**

Supplément dons 2015: en exclusivité pour les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo

## 10 **Étude Zewo 2015: chiffres clés et indices de référence pour les œuvres de bienfaisance**

## 12 **Bureaux attrayants à louer au Kulturpark Zurich Ouest**

Disponibles le 1er juillet 2015

## 13 **Swiss GAAP RPC**

Cours intensif de deux jours à Genève, 8ème édition

## 14 **Une photographie équitable et durable**

Majority World, organisation partenaire de Keystone, offre des conditions intéressantes aux œuvres de bienfaisance Zewo



## Chères lectrices, chers lecteurs,

Le printemps est la saison du nouveau. Dans ce Zewo Forum, nous vous présentons un bouquet de nouveautés et vous invitons à élaborer avec nous de nouvelles bases.

### Consultation sur les 21 nouvelles normes Zewo

Nous avons examiné de près le règlement actuel de la Zewo. Couvre-t-il tous les risques qui menacent la confiance des donatrices et des donateurs dans l'activité d'utilité publique?

Est-il compréhensible pour les utilisateurs? Que pouvons-nous simplifier? Voilà quelques-unes des questions dont nous avons intensément débattu avec différents groupes de référence au cours des derniers mois. Ces échanges ont débouché sur 21 normes Zewo concises dont les aspects essentiels sont récapitulés en page 4. Contribuez à la formulation définitive des nouvelles normes Zewo et prenez part dès à présent à la consultation. Les documents détaillés et le questionnaire sont disponibles sur [www.zewo.ch](http://www.zewo.ch).

### Résultats du sondage sur le calendrier des collectes

Selon le sondage récemment réalisé auprès des œuvres de bienfaisance concernées, celles-ci souhaitent résolument conserver le calendrier des collectes. Les nouvelles normes Zewo tiennent compte de ce résultat clair et de différentes suggestions recueillies dans le cadre de l'enquête.

### De nouveaux indicateurs pour aider les œuvres de bienfaisance à s'orienter

L'étude Zewo 2015 montre que les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo travaillent de manière efficace. Les donatrices et donateurs peuvent donc avoir la certitude que leur don arrive à destination. Nous vous présentons un aperçu de la structure des coûts, de l'efficacité de la collecte de fonds et des réserves des organisations titulaires du label de qualité Zewo en page 10. Vous trouverez de plus amples informations et des analyses approfondies dans l'étude qui vient de paraître. Ces données sont destinées à aider votre organisation à conduire et évaluer ses activités.

### Découvrez notre nouveau site Internet

De nombreuses informations utiles pour les donateurs et les œuvres de bienfaisance sont encore plus faciles d'accès.

Le nouveau design du site s'adapte à votre tablette et à votre téléphone portable. N'hésitez pas à insérer un lien vers [www.zewo.ch](http://www.zewo.ch) et à intégrer notre réseau sur Facebook, Twitter, Google+ et linkedin.

Enfin, un éventail de nouvelles offres à des conditions intéressantes pour les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo vous est proposé à partir de la page 12. J'espère que vous trouverez votre bonheur dans ce bouquet printanier riche en couleurs.

Cordialement



Martina Ziegerer, directrice de la Fondation Zewo

# Participez au débat

## Consultation sur les nouvelles normes Zewo

**Quelles conditions les œuvres de bienfaisance devront-elles remplir à l'avenir pour obtenir le label de qualité Zewo? Nous nous sommes intensément penchés sur cette question et le résultat prend aujourd'hui la forme de 21 nouvelles normes Zewo soumises à consultation.**

Préparez l'avenir avec nous: participez à la consultation. Voici un aperçu des aspects essentiels.

Les documents détaillés sont disponibles sur [www.zewo.ch](http://www.zewo.ch). Saisissez vos réponses directement dans le formulaire PDF et envoyez-nous le fichier d'ici le **31 mai 2015** par voie électronique à l'adresse [vernehmlassung@zewo.ch](mailto:vernehmlassung@zewo.ch).

### Les 21 normes Zewo renforcent la confiance

Les nouvelles normes Zewo se concentrent sur les aspects particulièrement importants pour la confiance des donatrices et des donateurs. Nous les avons élaborées avec la participation de différents groupes de référence sur la base d'une analyse des risques et de notre longue expérience en matière d'audit. Les principes des

21 nouvelles normes soumises à consultation sont le résultat du processus mené jusqu'à présent (voir l'encadré ci-dessous).

### Des normes adaptées aux différentes œuvres de bienfaisance

Les œuvres de bienfaisance sont diverses et variées. De ce fait, nous avons différencié nos exigences: seules les 14 premières normes s'adressent à toutes les organisations titulaires du label de qualité Zewo.

La norme numéro 15 concerne les organisations à but non lucratif dont les actifs financiers sont supérieurs à deux millions de francs. La norme numéro 16 est conçue pour les réseaux nationaux et la norme numéro 17 pour les réseaux internationaux. Les normes numéro 18 à 20 s'adressent aux organisations qui collectent activement des fonds. La norme numéro 21

concerne exclusivement les grandes œuvres de bienfaisance du calendrier des collectes. Lorsque nous évaluons le respect d'une norme, nous établissons également des nuances. Par exemple, certaines valeurs limites sont adaptées ou les directives concernant le bilan de fin d'année et la révision sont différentes pour les organisations de petite et de grande taille.

### Votre avis est important pour nous

Nous avons conscience que certaines normes doivent encore être débattues ou précisées. C'est pourquoi nous menons une large consultation. L'encadré ci-contre détaille les réflexions qui ont servi de base à l'établissement des normes et les questions qui nous intéressent particulièrement. Rien n'est encore gravé dans le marbre. Préparez l'avenir avec nous: donnez votre avis et faites-nous part de vos souhaits dans le cadre de la consultation. Elle est ouverte jusqu'au 31 mai 2015.

### Récapitulatif: les principes des 21 normes Zewo

1. Norme relative à l'utilité publique: L'organisation à but non lucratif exerce une activité d'utilité publique.
2. Norme relative à l'intégrité et à l'éthique: L'organisation est intègre et a une action éthique.
3. Norme relative aux organes de direction: Les organes de direction assument leur responsabilité.
4. Norme relative à la composition de l'organe supérieur de direction: L'organe supérieur de direction se compose d'au moins cinq membres indépendants les uns des autres.
5. Norme relative aux liens d'intérêts: Les liens d'intérêts sont transparents et les conflits d'intérêts sont évités.
6. Norme relative à la séparation des pouvoirs: L'organe directeur suprême et la direction opérationnelle sont séparés sur les plans personnels et fonctionnels.
7. Norme relative à la gestion des risques et au contrôle interne: L'organisation dispose de contrôles internes appropriés et d'une gestion des risques adéquate.
8. Norme relative aux rémunérations: Les membres de l'organe directeur suprême fournissent leur prestation bénévolement. Les rémunérations des employés ne doivent pas dépasser les niveaux usuels dans la branche.
9. Norme relative à l'efficacité: L'organisation utilise ses fonds avec efficacité pour son but et l'administration et l'obtention de financements afférente.
10. Norme relative à l'efficacité: L'organisation a une action axée sur l'efficacité.
11. Norme relative aux réserves: L'organisation dispose de réserves appropriées.
12. Norme relative à l'obligation de rendre des comptes et aux comptes-rendus: L'organisation est transparente.
13. Norme relative à la présentation des comptes: Les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation du patrimoine, des finances et des résultats.
14. Norme relative à la révision: Un organe de révision indépendant et habilité contrôle les comptes annuels.
15. Norme relative aux placements financiers: L'organisation place d'éventuels placements financiers durablement conformément à un règlement en matière de placements.
16. Norme pour les réseaux nationaux: Les associations faitières promeuvent le respect des normes Zewo auprès des organisations qui leur sont affiliées.
17. Norme pour les réseaux internationaux: L'organisation collectant des dons est responsable de l'utilisation conforme au but des fonds qui lui sont confiés.
18. Norme relative à la collecte de fonds et à la communication: L'organisation collecte des fonds équitablement et affecte les dons aux objectifs et buts indiqués.
19. Norme relative à la protection des données et à la sphère privée: L'organisation respecte la protection des données et la sphère privée des donatrices et donateurs.
20. Norme relative à la collaboration avec des tiers: La responsabilité de la collecte de fonds et de la communication est conservée par l'organisation, même si elle travaille avec des tiers.
21. Norme relative au calendrier des collectes: Les grandes organisations coordonnent et règlent leurs collectes sur le calendrier des collectes de Zewo.

Pour chacun de ces principes, il existe un texte exécutif qui constitue la norme. Chaque norme est accompagnée d'une description succincte: quand elle est respectée, ce qui doit être remis pour le contrôle et ce qui est évalué par Zewo. Vous trouverez les documents détaillés sur [www.zewo.ch](http://www.zewo.ch).

## Consultation sur les nouvelles normes Zewo: Questionnaire

- 1) Les nouvelles normes répondent-ils aux risques principaux qui menacent la confiance des donatrices et des donateurs dans l'activité de bienfaisance?
- 2) Y a-t-il des normes superflues?
- 3) Sur l'intégrité et l'éthique: Les règles actuelles étaient basées principalement sur les aspects éthiques de la collecte de fonds et de la communication. Maintenant, elles s'appliquent à tous les champs d'action d'une organisation d'utilité publique à but non lucratif. Trouvez-vous la norme 2 utile?
- 4) Sur la gestion et l'organisation: Nous avons repris les principaux points du précédent règlement Zewo et du Swiss NPO Code. Nous avons renoncé autant que possible aux règles formalistes. Ainsi, la signature individuelle est désormais autorisée sous certaines conditions et jusqu'à un montant déterminé. Le sujet d'actualité «Gérer les liens et les conflits d'intérêts» est maintenant explicitement abordé. Pensez-vous que les nouvelles règles sur la corporate governance (normes 3-7) répondent aux points essentiels?
- 5) Sur les rémunérations au sein de l'organe supérieur de direction (Conseil de Fondation, Comité): Au sein de l'organe supérieur de direction, le principe du bénévolat continue à s'appliquer. Pour les investissements en temps particuliers et les mandats attribués dans le respect de certaines conditions, des rémunérations modérées sont possibles. La règle des 100 heures n'est plus applicable. Cette approche dans la norme 8 est-elle réalisable?
- 6) Sur l'efficacité: Nous n'évaluerons à l'avenir que deux indicateurs au lieu de trois jusqu'à présent. Lesquels vous semblent adaptés pour la norme 9? La part pour les projets et services / la part pour la collecte de fonds et la publicité La part pour les projets et services / l'efficacité de la collecte de fonds
- 7) Sur l'efficacité: La promesse statutaire selon laquelle les œuvres de bienfaisance avec le label de qualité Zewo doivent employer efficacement les dons doit être honorée. La norme numéro 10 exige à cette fin une action axée sur l'efficacité. Cette approche est-elle adaptée?
- 8) Sur les réserves: La norme numéro 11 aborde le sujet des «réserves» qui est parfois repris par les médias. Il n'y a pas de limite fixe. Elle ne permettrait pas de prendre en compte la diversité des organisations d'utilité publique. Les œuvres de bienfaisance avec un capital d'organisation très élevé ou très faible doivent toutefois se confronter au sujet des «objectifs en matière de réserves». Elles décident elles-mêmes quels objectifs en matière de réserves sont appropriés à leur situation. Est-ce que vous approuvez cette approche?
- 9) Sur la comptabilité: Les dispositions de Swiss GAAP RPC continuent à s'appliquer. Les œuvres de bienfaisance avec le label de qualité Zewo publient désormais leurs frais relatifs à la collecte de fonds et à l'administration selon la méthode Zewo dans les comptes annuels. Jusqu'à présent, la déclaration selon cette méthode à l'égard de Zewo était suffisant. Appréciez-vous l'amélioration de la transparence apportée par la norme 13?
- 10) Sur les placements financiers: Les normes Zewo en vigueur jusqu'ici n'abordent pas la question des placements financiers. Cela a conduit à d'injustes rapports négatifs dans les médias. Rares sont les organisations qui collectent des dons à posséder d'importants placements financiers. Elles disposent en général d'un règlement de placement. La nouvelle norme ne fait donc que fixer cette pratique courante. Le fait que le règlement doive également prendre en compte des aspects éthiques ne devrait toutefois pas être mis en œuvre partout. Êtes-vous d'accord avec la formulation de la norme 15?
- 11) Sur les réseaux nationaux: Les donatrices et donateurs ne font pas la différence entre une organisation faitière nationale et des sections cantonales portant le même nom. Dans de nombreux réseaux, les organisations cantonales sont, tout de même, très autonomes. Pour les organisations faitières, il est donc difficile de veiller au respect des normes Zewo par les organisations cantonales. C'est pourquoi nous avons adapté le libellé de la norme 16. Le dispositif reste en principe le même, sauf que les très grandes organisations cantonales doivent désormais se soumettre à une procédure de contrôle ordinaire. Zewo peut ainsi veiller au respect des standards auprès de ces organisations importantes. Trouvez-vous cela utile?
- 12) Sur les réseaux internationaux: La norme 17 reprend pour l'essentiel la règle actuelle. Cela vous semble-t-il fonctionnel?
- 13) Sur la collecte de fonds et la communication: Le règlement de collecte actuel est conforme aux directives éthiques de Swiss Fundraising. Nous avons transféré par analogie les points principaux dans les nouvelles normes 18 à 20. Répondent-ils aux aspects les plus importants?
- 14) Sur le calendrier des collectes: Le calendrier des collectes coordonne et règle les collectes nationales et suprarégionales. Cet instrument est toujours considéré comme approprié pour éviter une pression excessive sur les donatrices et donateurs. C'est ce qui ressort d'une enquête écrite auprès de toutes les organisations représentées dans le calendrier des collectes menée en février 2015. La norme 21 poursuit pour l'essentiel la pratique actuelle. Nous avons précisé certaines règles et instauré plus de flexibilité quand des congestions sont prévisibles. Trouvez-vous ce libellé fonctionnel?

Vous pouvez saisir vos réponses dans le formulaire PDF disponible sur [www.zewo.ch](http://www.zewo.ch) et nous le transmettre par voie électronique d'ici le 31 mai 2015 à: [vernehmlassung@zewo.ch](mailto:vernehmlassung@zewo.ch).

# Avenir du calendrier des collectes

## Résultats du sondage et consultation sur le nouveau libellé

**La Zewo coordonne les collectes de dons nationales des grandes œuvres de bienfaisance dans le calendrier des collectes. Elle évite ainsi une pression excessive sur les donatrices et donateurs. Un sondage réalisé auprès des œuvres de bienfaisance concernées montre que cette pratique établie a fait ses preuves. Seules des modifications ponctuelles se détachent. La consultation relative à la nouvelle norme 21 s'ouvre début avril.**

Le sondage sur le calendrier des collectes est terminé. Sur 45 organisations sollicitées, 38 ont répondu, ce qui représente un retour de 84%. Les résultats indiquent que les œuvres de bienfaisance apprécient le service de la Zewo. Quelques précisions éviteront les impasses prévisibles

et les difficultés d'interprétation.

### La coordination reste souhaitée

La coordination des collectes est préconisée par 71% des participants au sondage. 24% se sont prononcés contre et deux organisations ont répon-

du «Je ne sais pas», ce qui correspond à 5% des retours (voir figure 1). La sollicitation des autorisations de collecte par la Zewo est préconisée encore plus clairement. 81% des participants au sondage se sont montrés favorables à la poursuite de cette activité par la Zewo. Seulement 13% se sont prononcés contre. Une organisation n'a pas donné d'indication et une autre a coché «Je ne sais pas» (voir figure 2). La poursuite du calendrier des collectes sans réglementation ni coordination des dates, à des fins purement informatives, a été très nettement rejetée par

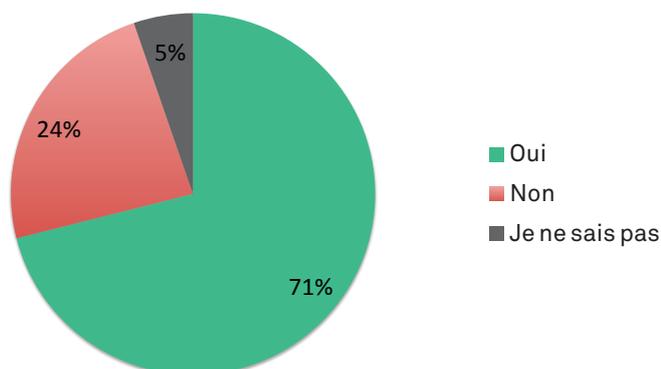
82% des participants au sondage (voir figure 3).

### Aucune alternative convaincante

45% des participants au sondage souhaitent que le calendrier des collectes reste inchangé et soit maintenu selon la pratique en vigueur. 34% souhaitent des modifications ponctuelles, 5% ont coché «Je ne sais pas» et 16% ne se sont pas exprimés (voir figure 4). Parmi les modifications proposées, aucune n'a réuni la majorité des suffrages. Toutes ont été massivement rejetées (voir figure 5). La proposition de relever la valeur limi-

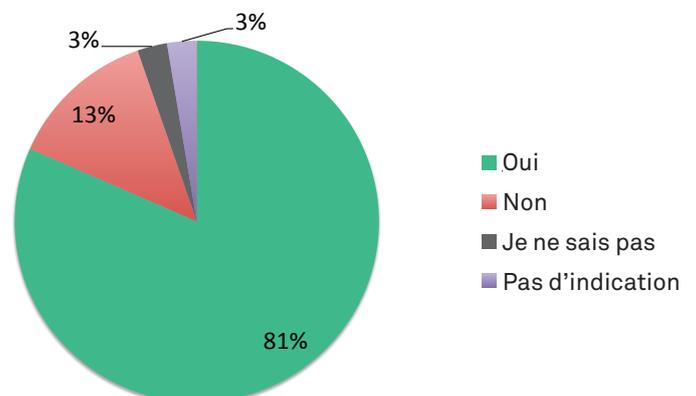
**Figure 1**  
La Zewo doit-elle continuer à coordonner et réglementer les dates des collectes nationales?

Tous les participants au sondage (n=38)



**Figure 2**  
La Zewo doit-elle continuer à solliciter les autorisations de collecte pour les campagnes nationales?

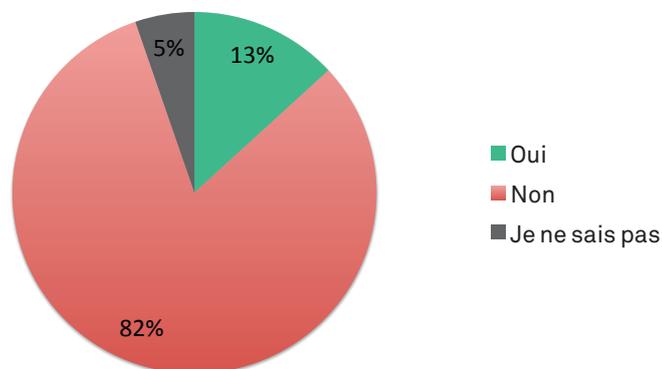
Tous les participants au sondage (n=38)



**Figure 3**

La Zewo doit-elle mentionner les dates des collectes uniquement à titre informatif dans un calendrier des collectes?

Tous les participants au sondage (n=38)



te des recettes de dons obligeant à participer au calendrier des collectes a recueilli la plus grande adhésion. 8 organisations l'ont approuvée.

#### Des commentaires variés

Les commentaires complémentaires reflètent la diversité des œuvres de bienfaisance. Le plus souvent, ils avancent une proposition concrète pour améliorer la situation de départ d'une organisation. La plupart des votes représentent donc des avis individuels. Certaines suggestions pourraient cependant conduire à préciser certains points du nouveau règlement.

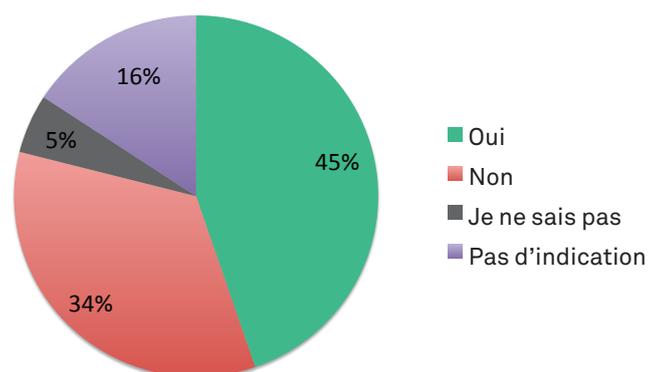
#### Consultation sur la nouvelle réglementation

La consultation relative aux nouvelles normes Zewo a débuté au cours de la semaine suivant Pâques. Les règles relatives au calendrier des collectes seront notamment reformulées dans le cadre de la norme 21. Le nouveau libellé lève les incertitudes actuelles. Une plus grande flexibilité a été intégrée pour éviter les impasses prévisibles. Vous trouverez un aperçu comparatif de l'ancien et du nouveau libellé à la page suivante. >>>

**Figure 4**

Si le calendrier des collectes est maintenu, doit-il l'être selon la pratique en vigueur?

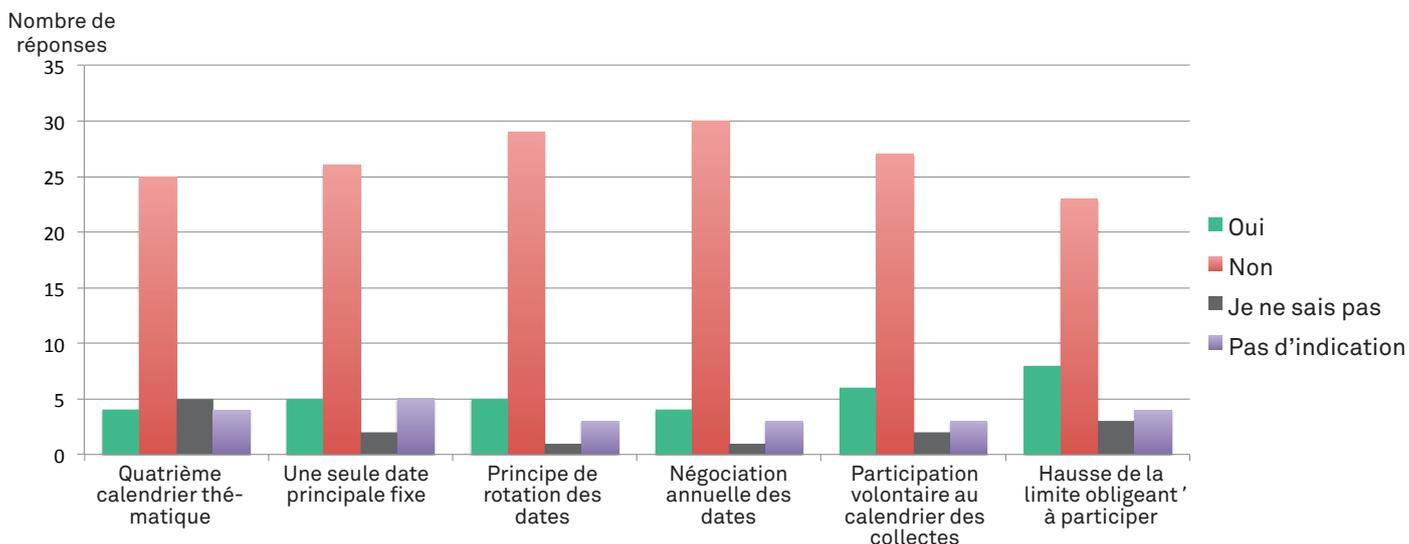
Tous les participants au sondage (n=38)



**Figure 5**

Si le calendrier des collectes est maintenu, doit-il l'être selon la pratique en vigueur?

Tous les participants au sondage (n=38)



## Bisherige Regelung Sammlungskalender im Zewo-Sammlungsreglement Artikel 12

Afin de tenir compte des intérêts de chacun, la fondation ZEW0 coordonne les dates des collectes nationales ou suprarégionales des organisations qui récoltent des fonds dans le Calendrier suisse des collectes, pour autant que ces organisations réalisent régulièrement des collectes publiques et des actions pour l'acquisition de nouveaux donateurs, bienfaiteurs ou membres, et que leurs recettes annuelles de dons dépassent 4 millions de francs. Sont considérés comme suprarégionales les collectes organisées sur l'ensemble de la Suisse alémanique ou de la Suisse romande.

- Dans le but d'assurer la coordination des campagnes de collectes publiques organisées sur le plan national et suprarégional ainsi que des opérations visant à acquérir de nouveaux donateurs, Zewo établit chaque année un Calendrier suisse des collectes pour chacun des thèmes suivants : 1. « Coopération internationale au développement », 2. « Suisse : santé, toxicomanie et handicap » et 3. « Activités sociales et socio-culturelles en Suisse ainsi que protection de l'environnement et des espèces ».
- Ces calendriers mentionnent toutes les collectes publiques nationales et suprarégionales des organisations qui portent le label de qualité de ZE-WO.
- Les organisations mentionnées dans le calendrier des collectes se voient attribuer au maximum trois dates au cours de l'année civile pour l'organisation de leur campagne de collecte de dons. Les organisations qui interviennent dans le cadre de plusieurs thèmes peuvent être mentionnées dans deux ou trois calendriers, mais disposent également globalement de trois dates.
- En cas de désaccord, l'attribution a lieu d'un commun accord entre les organisations intéressées. Si les organisations ne parviennent pas à s'entendre, le secrétariat de la fondation Zewo fixe les dates des collectes. Ce faisant, il veille à ce que les organisations conservent autant que possible leur date de collecte habituelle. L'organisation insatisfaite peut recourir contre la décision du secrétariat, dans les 30 jours, devant le conseil de fondation pour arbitrage. Le recours doit être motivé et comporter des conclusions. La décision du conseil de fondation est définitive.
- En règle générale, la durée d'une période de collecte est de deux semaines. Des exceptions, par exemple pour la vente d'insignes ou de timbres-poste par des élèves, restent possibles.
- La publicité sans collecte est autorisée tout au long de l'année dans tous les médias. On entend par collecte l'appel à un soutien financier direct pour l'organisation ou une opération de collecte précise.
- Les récoltes de fonds en dehors du calendrier des collectes sont toujours autorisées dans les cas suivants:
  - a) les collectes qui s'adressent exclusivement aux membres, ainsi qu'aux donatrices et donateurs;
  - b) les collectes d'objets en nature (comme les vieux papiers et les vêtements usagés);
  - c) les collectes sur la voie publique, à domicile ou dans des stands, pour autant qu'elles n'aient lieu que pendant la même période et uniquement à l'échelon régional (c'est-à-dire dans la même région linguistique);
  - d) les collectes régionales ou mailings de tests, chacune jusqu'à un maximum de 150 000 adresses de tiers;
  - e) les collectes en cas de catastrophes en Suisse ou à l'étranger.

## La nouvelle réglementation pour le calendrier des collectes norme 21 (texte pour consultation)

Les dispositions suivantes s'appliquent aux organisations qui effectuent régulièrement des collectes nationales ou suprarégionales<sup>1</sup> et des actions pour trouver de nouveaux donateurs, adhérents ou membres, à condition qu'elles perçoivent plus de 5 millions de francs de dons.

- Zewo coordonne les données de ces collectes chaque année dans le calendrier des collectes suisse. Il comprend les trois parties suivantes:
  - Coopération internationale au développement,
  - Domaine national: santé, dépendance et handicap,
  - Activités sociales et socioculturelles en Suisse ainsi que protection de l'environnement, des espèces et des animaux.
- Chaque organisation a droit à un maximum de trois périodes de collecte par an. Les organisations qui collectent dans plusieurs domaines thématiques peuvent être représentées dans plusieurs parties du calendrier. Mais elles n'ont droit qu'à trois dates maximum en tout.
- Sur la base des dates de l'année précédente, Zewo rédige un projet de calendrier dans lequel deux dates maximum par organisation sont inscrites. Les organisations qui souhaitent une troisième date de collecte peuvent ensuite faire la demande pour une place libre. Chaque organisation reçoit au maximum une date par trimestre dans le calendrier des collectes.
- Si dans l'une des trois parties du calendrier pour un trimestre très peu de dates sont restées libres, les organisations qui veulent commencer à collecter pendant ce trimestre peuvent demander une date de collecte parallèle. Ainsi, exceptionnellement, quatre collectes parallèles sont possibles.
- Si une organisation n'est pas d'accord avec la répartition, un changement est possible après accord réciproque avec une autre organisation. Faute d'accord, la direction de Zewo fixe la période de collecte. Elle veille à ce que les organisations conservent autant que possible leur période de collecte habituelle. L'organisation peut former un recours contre la décision de la direction pour décision arbitraire devant le conseil de fondation dans un délai de 30 jours. Le recours doit être accompagné d'une demande et doit être motivé. La décision du conseil de fondation Zewo est définitive.
- En règle générale, une période de collecte dure 2 semaines, le contrat relatif aux appels à dons adressés et non adressés étant prévu dans la deuxième semaine. Les prolongations pour la vente de badges, timbres ou autres articles sont possibles jusqu'à un maximum de 6 semaines. Les emplacements publicitaires offerts pour des annonces bouchons ou l'excédent d'affiches ne sont pas répertoriés dans le calendrier de collecte.
- La publicité sans collecte est possible toute l'année dans tous les médias. On entend par collecte un appel en vue du soutien financier direct de l'organisation ou une action de collecte particulière. Les appels à dons qui se réfèrent à cette publicité doivent intervenir pendant la période de collecte du calendrier des collectes ou être conformes aux dispositions suivantes.
- Hors du calendrier des collectes, les collectes suivantes sont possibles:
  - Collectes qui s'adressent exclusivement aux membres ou aux donatrices et donateurs existants de l'organisation.
  - Collecte d'objets (par ex. vieux papiers ou vêtements).
  - Collectes régionales de rue ou porte à porte et actions de stand.
  - Collectes régionales avec mailings adressés jusqu'à maximum 150 000 nouvelles adresses par trimestre.
  - Par trimestre un test avec envois de masse à 250 000 ménages maximum ou un test avec mailings adressés à 100 000 nouvelles adresses maximum.
  - Collectes en cas de catastrophes dans le pays ou à l'étranger.

# Envoyer un signal fort grâce aux dons

Supplément dons 2015: en exclusivité pour les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo



**Le prochain supplément dons de la Zewo et Swissfundraising paraîtra le dimanche 22 novembre 2015 dans la NZZ am Sonntag et dans la SonntagsZeitung (tirage de 425 000 exemplaires au total).**

Cette année encore, le supplément dons met en avant des contributions éloquentes sur des sujets liés aux dons. À cela s'ajoute la rubrique de conseils de la Zewo, qui informe les donatrices et les donateurs sur les points auxquels il faut faire attention lorsqu'on réalise un don. Une page sera entièrement consacrée au thème des cadeaux. Des cadeaux de Noël intéressants d'œuvres

de bienfaisance seront à nouveau présentés. Réservez votre emplacement pour une annonce ou un publiereportage et profitez de cette occasion pour promouvoir votre organisation et votre cause. Sous réserve qu'il y ait suffisamment d'intéressés, la septième édition paraîtra pendant la principale période de dons dans des journaux dominicaux bien positionnés et à fort tirage.

## Exemples de placements d'annonces tirés du supplément dons 2014



**Annonce pleine page**  
Page de couverture:  
13 000 francs  
Page intérieure:  
10 800 francs



**Annonce demi-page**  
Format vertical uniquement  
Avec sous-texte  
5 800 francs  
**4 emplacements disponibles au maximum**



**Annonce tiers de page**  
Format horizontal uniquement  
Avec sous-texte  
4 500 francs  
**6 emplacements disponibles au maximum**



**Annonce quart de page**  
2 700 francs



**Annonce demi-page format horizontal**  
5 400 francs

### FORMAT ET VOLUME

Tabloïd (235 x 320 mm), quadrichromie intégrale, 24 à 28 pages de papier journal (la moitié constituant le contenu rédactionnel), tirage 425 000 exemplaires

### DATE ET COÛTS/REMISES

Le supplément paraîtra le 22 novembre 2015 dans la NZZ am Sonntag et dans la SonntagsZeitung.

- 10 800 francs pour une annonce **pleine page**
- 5 800 francs pour une annonce **demi-page, format vertical uniquement** (avec sous-texte)
- 5 400 francs pour une annonce **demi-page**
- 4 500 francs pour une annonce **tiers de page** (avec sous-texte)
- 2 700 francs pour une annonce **quart de page**
- Les **pages de couverture 2, 3 et 4** sont attribuées en pleine page et coûtent respectivement 13 000 francs.n.

L'espace acheté peut également servir à des publiereportages. Leur mise en page incombe à l'organisation à but non lucratif. Elle doit se distinguer nettement de la partie rédactionnelle. Les prix des annonces correspondent à une remise de 50% sur les coûts médias par rapport aux tarifs habituels.

Réservation des annonces (jusqu'au lundi 15 juin 2015) et informations complémentaires auprès de Swissfundraising Téléphone 071 777 20 11

► [spendenbeilage@swissfundraising.org](mailto:spendenbeilage@swissfundraising.org)

Les éléments définitifs à imprimer doivent parvenir à Swissfundraising avant le 14 septembre 2015.

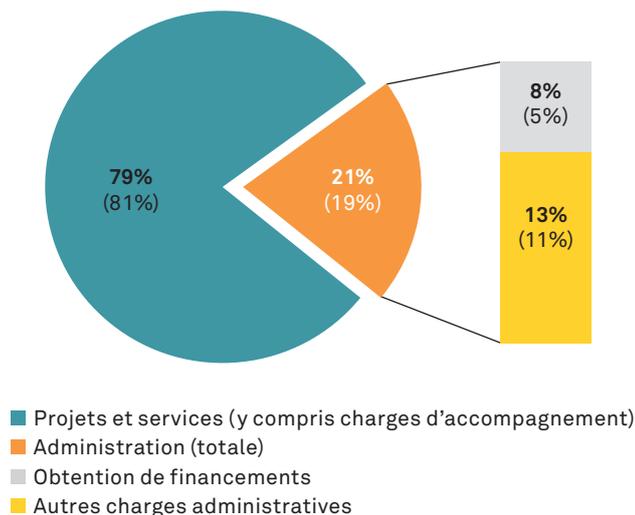
► [spendenbeilage@swissfundraising.org](mailto:spendenbeilage@swissfundraising.org)

# Étude Zewo 2015: chiffres clés

## STRUCTURE DES COÛTS

Cet indicateur montre les dépenses affectées par une organisation à ses projets et services et celles consacrées à l'administration et l'obtention de financements.

VALEUR MOYENNE (VALEUR MEDIANE)



Coûts (selon méthodologie Zewo)  
Charges totales

## EFFICIENCE DE LA COLLECTE DE FONDS

Cet indicateur montre l'efficacité avec laquelle une organisation collecte ses dons. Ou, en d'autres termes, combien coûte un franc de don.

RESULTAT

21,2 ct en moyenne

14,3 ct valeur médiane

### Définition

$$\frac{\text{Charges d'obtention de financements}}{\text{Recettes de dons}}$$

Les chiffres pris en compte sont les chiffres globaux, c'est-à-dire les dépenses totales consacrées à la collecte de fonds et la publicité, ainsi que tous les types de recettes de dons. Ce dispositif a l'avantage d'éliminer les incertitudes concernant les délimitations. Les chiffres ainsi calculés ne sont pas comparables aux chiffres portant sur des actions de collecte de fonds isolées. Pour ce faire, il existe d'autres instruments comme le Direct Mail Panel de Swiss-fundraising.

Valeur médiane = valeur qui sépare les cas en deux moitiés. On parle également de valeur centrale ou de valeur à 50%.

La Zewo a actualisé ses indicateurs concernant les œuvres de bienfaisance en Suisse. Elle a réalisé, en collaboration avec l'Université de Fribourg, une étude à laquelle 360 œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo ont participé. L'évaluation des données anonymisées a été effectuée sous la direction du professeur Markus Gmür. Le rapport est désormais disponible. Il contient de nouveaux indices de référence sur la structure des coûts, l'efficacité de la collecte de fonds et le montant des réserves. Ces données servent à gérer et à comparer les organisations d'utilité publique collectant des dons.

### Quels sont les montants affectés aux projets et aux services?

La première partie de l'étude examine la structure de coûts des œuvres de bienfaisance. Les chiffres calculés montrent les dépenses affectées par une organisation à ses projets et services et celles consacrées à l'adminis-

tration et l'obtention de financements. Les conclusions tirées constituent un indice de l'efficacité générale du travail d'une organisation. En moyenne, les organisations étudiées ont affecté 79% de leurs dépenses à des projets et services en 2013. Elles ont consacré 13% de leurs dépenses aux tâches administratives et 8% à la collecte de fonds et la publicité. Ces valeurs ont peu varié par rapport aux années précédentes. Les différences entre les organisations s'expliquent, tout du moins en partie, par les facteurs d'influence statistiquement significatifs suivants: les œuvres de bienfaisance qui interviennent en Suisse consacrent moins d'argent à l'obtention de financements que les organisations internationales. La part des dépenses affectées à la collecte de fonds et la publicité est moins importante chez les grandes organisations que chez les petites. Plus la part des dons dans les recettes totales d'une organisation est élevée, plus la part qu'elle doit dépenser pour l'obtention de fi-

ancements est importante. De même, la structure des dons fait ressortir une influence sur la structure des coûts: plus la part des dons individuels dans les recettes de dons totales est grande, plus les charges d'obtention de financements d'une organisation sont élevées.

### Combien coûte un franc de don?

La deuxième partie de l'étude se penche sur la question de l'efficacité avec laquelle une organisation collecte ses dons. Outre l'efficacité de la collecte de fonds, le Return on Fundraising Investment (ROFI) renseigne à ce sujet. Il montre combien de fois un franc investi dans la collecte de fonds ou la publicité s'est multiplié.

En 2013, les œuvres de bienfaisance ont dépensé en moyenne 21 centimes pour récolter un franc de don. Pour la moitié des organisations, un franc de don a coûté moins de 14 centimes. Ce résultat témoigne d'importantes différences entre les organisations. Celles qui réunissent des dons essentiel-

# et indices de référence pour NPO

## RETURN ON FUNDRAISING INVESTMENT | ROFI

Cet indicateur montre combien de fois un franc utilisé pour la collecte de fonds ou la publicité s'est multiplié après déduction des coûts.

### RESULTAT

**14,55 x** en moyenne

**5,14 x** valeur médiane

### Définition

$$\frac{\text{Recettes de dons} - \text{charges d'obtention de financements}}{\text{Charges d'obtention de financements}}$$

Les chiffres pris en compte sont les chiffres globaux, c'est-à-dire les dépenses totales consacrées à la collecte de fonds et la publicité, ainsi que tous les types de recettes de dons. Ce dispositif a l'avantage d'éliminer les incertitudes concernant les délimitations. Les chiffres ainsi calculés ne sont pas comparables aux chiffres portant sur des actions de collecte de fonds isolées. Pour ce faire, il existe d'autres instruments comme le Direct Mail Panel de Swiss-fundraising.

## RESERVES

Cet indicateur montre pendant combien de temps le capital disponible couvre les dépenses d'une œuvre de bienfaisance.

### CAPITAL DE L'ORGANISATION

**12,2 mois** en moyenne

**6,6 mois** valeur médiane

### CAPITAL DE L'ORGANISATION + CAPITAL DES FONDS

**15,4 mois** en moyenne

**10 mois** valeur médiane

$$\text{Ratio 1} = \frac{\text{Capital de l'organisation}}{\text{Dépenses totales}} \times 12 \text{ mois}$$

$$\text{Ratio 2} = \frac{\text{Capital de l'organisation} + \text{capital des fonds}}{\text{Dépenses totales}} \times 12 \text{ mois}$$



### Prix normal: 160 francs

Prix spécial pour les organisations titulaires du label de qualité (qui n'ont pas participé): 80 francs  
Commandes supplémentaires pour les organisations qui ont participé à l'étude: 40 francs  
Prix hors TVA et frais d'envoi

lement sur le marché relationnel présentent une collecte de fonds plus efficace que celles qui sont principalement actives sur le marché de masse. À cet égard, la dépendance de l'organisation joue un autre rôle: plus la part des dons dans l'ensemble des recettes d'une organisation est élevée, plus sa collecte de fonds est efficace. En revanche, les œuvres de bienfaisance présentant un haut niveau de professionnalisation dans l'obtention de financements ont généralement une collecte de fonds moins efficace. Pour chaque franc utilisé, les œuvres de bienfaisance ont obtenu un retour sur investissement moyen de 15 francs. Cependant, cette valeur était supérieure

à 5 francs seulement pour la moitié des organisations. Là aussi, on constate de grandes différences entre les organisations. Les facteurs d'influence sur l'efficacité de la collecte de fonds se sont également confirmés pour le ROFI: plus l'organisation dépend des dons, meilleur est le chiffre. Par contre, lorsque l'obtention de financements est davantage professionnalisée, le résultat a tendance à se détériorer.

### Quelle est la durée des réserves?

La troisième partie de l'étude porte sur le montant des réserves. Elle montre pendant combien de temps le capital disponible couvre les dépenses d'une œuvre de bienfaisance. En moyenne, le capital de l'organisation suffit pour un an. Cependant, pour la moitié des organisations, cette durée était inférieure à sept mois. Si l'on incluait le capital des fonds affecté dans le calcul, les réserves couvraient en moyenne 15

mois. La valeur médiane s'établissait à dix mois. Encore une fois, on note de grandes différences entre les organisations. Elles s'expliquent en partie par les facteurs statistiquement significatifs suivants: les organisations qui dépendent moins des dons et possèdent des sources de revenus plus stables présentent des réserves moins élevées que les autres. Les œuvres de bienfaisance récentes ont moins de réserves que les organisations créées avant 1970. En outre, les organisations de taille moyenne disposent, en termes relatifs, de réserves plus faibles que les petites et les grandes œuvres de bienfaisance

# Bureaux attrayants à louer au Kulturpark Zurich Ouest

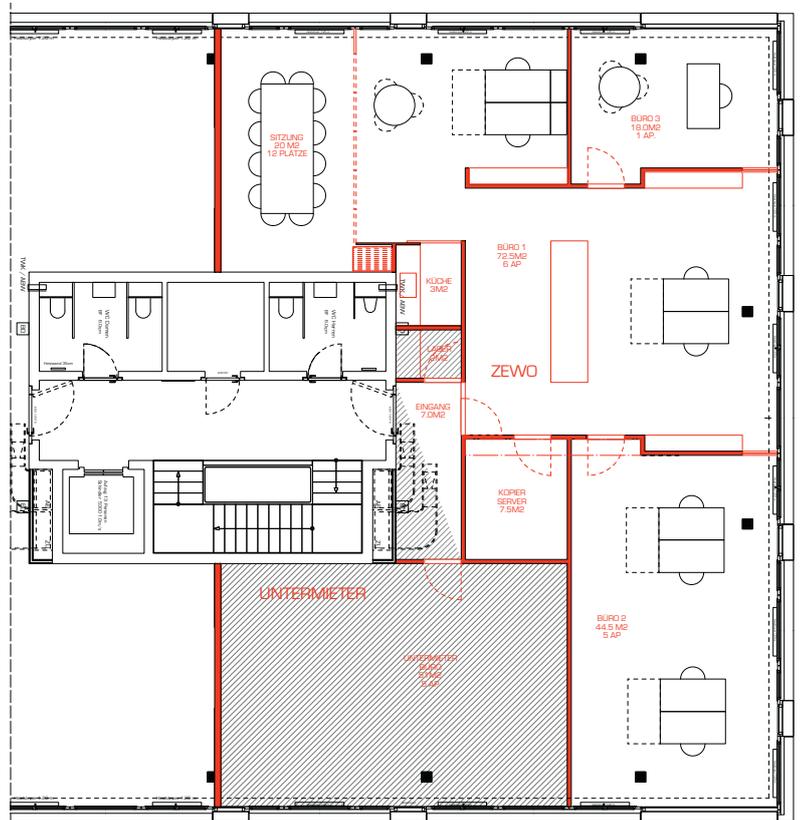
Disponibles le 1er juillet 2015

**Nous louons un espace de bureaux séparé avec une réserve dotée d'une alimentation en eau au 4<sup>e</sup> étage du numéro 10 Pfingstweidstrasse. Intégrez le nouveau réseau du Kulturpark.**

Nous proposons à la sous-location pour une petite équipe un espace de bureaux séparé et aménagé d'une surface de 51 m<sup>2</sup> avec une réserve distincte dotée d'une alimentation en eau et une entrée commune.

Ces bureaux sont en construction au Kulturpark, un lieu central situé en plein cœur de l'ancien quartier industriel de Zurich Ouest dont le besoin de développement durable est extrêmement fort. La gare de Hardbrücke, qui dessert 9 lignes de trains régionaux, est à 300 mètres seulement. La gare centrale de Zurich est accessible en 3 minutes.

Cette offre vous intéresse? Veuillez contacter Martina Ziegerer pour de plus amples informations.



Plan à télécharger au format PDF:

► [Plan PDF à télécharger échelle 1:100](#)

## OFFRE DE SOUS-LOCATION

Espace de bureaux aménagé de 56,5 m<sup>2</sup> situé Pfingstweidstrasse 10, 8005 Zurich, 4<sup>e</sup> étage nord (voir plan).

### Surface utile

- Espace de bureaux séparé de 51 m<sup>2</sup>
- Réserve séparée de 2 m<sup>2</sup> avec alimentation en eau
- Entrée partagée de 3,5 m<sup>2</sup> (½ de 7 m<sup>2</sup>)

### Loyer

Loyer mensuel net: CHF 1 434.–  
plus acompte de charges: CHF 128.–

### Autres dispositions

Le règlement du bailleur principal s'applique également. Le sous-locataire intègre le réseau Kulturpark et verse une contribution annuelle de CHF 100.– par collaborateur au réseau. Pour plus d'informations sur la construction et le concept du Kulturpark, veuillez consulter le site Internet du propriétaire.

► [www.forum-z.ch](http://www.forum-z.ch)

### Visite

Sur rendez-vous. Veuillez nous contacter par téléphone au 044 366 99 55 ou par e-mail: ► [info@zewo.ch](mailto:info@zewo.ch)

# Swiss GAAP RPC

Cours intensif de deux jours à Genève, 8ème édition



**Deux jours de cours intensifs sur Swiss GAAP RPC donnés par des spécialistes. Une formation axée sur des exemples pratiques et l'échange d'expériences.**

Vous utilisez les Swiss GAAP RPC? Votre entreprise envisage une conversion aux Swiss GAAP RPC? Votre direction a choisi de dresser ses états financiers selon les Swiss GAAP RPC pour répondre aux nouvelles exigences du Code des Obligations (art. 962 et 963 CO)? Vous souhaitez connaître le contenu détaillé de ces normes et leur mise en pratique? Dans l'affirmative, la 8e édition du Cours Swiss GAAP RPC de

## **PwC est faite pour vous!**

Le cours été spécialement conçu pour vous fournir les bases nécessaires à une bonne utilisation des Swiss GAAP RPC. Une présentation équilibrée, alliant la théorie à la pratique et illustrée par de multiples exemples concrets sous forme de mise en situation et de quiz, vous permettra de progresser dans votre compréhension de Swiss GAAP RPC et de vous sentir à l'aise dans l'utilisation de ces normes.

Toutes les présentations se veulent pragmatiques et pédagogiques afin de répondre au mieux à vos attentes. Durant ces deux jours, vous aurez l'occasion de poser des questions et d'échanger vos expériences.

## CONTACT ET INSCRIPTION

### **Date**

Lundi 22 et mardi 23 juin 2015

### **Lieu du cours**

PwC Genève  
avenue Giuseppa-Motta 50  
1202 Genève

### **Frais de participation**

Frais de participation CHF 1 550 pour les organisations avec le label qualité Zewo (indiquer «Zewo» sur l'inscription).  
Prix régulier: CHF 1700

### **Contact**

PricewaterhouseCoopers SA  
Florence Pasche  
Avenue C.F. Ramuz 45  
1001 Lausanne  
Tél. +41 58 792 81 47  
Fax +41 58 792 81 18

- ▶ [florence.pasche@ch.pwc.com](mailto:florence.pasche@ch.pwc.com)
- ▶ [www.pwc.ch/swissgaaprpc](http://www.pwc.ch/swissgaaprpc)



Sylhet, Bangladesh – Cueilleuse de thé sur la plantation Surma Tea Estate, l'une des plus grandes du pays. Photo prise par Shahidul Alam, cofondateur de Majority World. (KEYSTONE/MAJORITY WORLD/Shahidul Alam)

## Une photographie équitable et durable

Majority World, organisation partenaire de Keystone, offre des conditions intéressantes aux œuvres de bienfaisance Zewo.

**L'agence photo Majority World propose des photos de qualité sur des thèmes liés au Sud vues à travers les yeux des personnes qui vivent sur place. Ces photos prises par des photographes locaux sont maintenant disponibles sur [www.keystone.ch](http://www.keystone.ch) avec une remise de 35%.**

En tant que cofondateur de l'agence Majority World, le photographe Shahidul Alam s'engage pour une photographie équitable. Équité, durabilité et qualité: des objectifs pas toujours faciles atteindre dans la photographie, en particulier sur le marché international du photojournalisme. Et c'est là qu'intervient Majority World, une agence partenaire de Keystone implantée au Sri Lanka et à Londres.

Majority World travaille exclusivement avec des photographes sélectionnés venant d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Elle réalise des reportages

de qualité tout en encourageant les talents locaux. Et c'est une démarche qui ne va pas de soi: beaucoup d'organisations à but non lucratif, d'ONG et d'agences photo préfèrent envoyer leurs propres photographes au lieu de travailler avec les professionnels locaux – souvent pour garantir la qualité habituelle.

Avec son expérience et son haut niveau d'exigence, Majority World leur vient en aide: l'agence propose des photos de qualité sur tous les thèmes liés au Sud (société, nature, écologie, etc.) vues à travers les yeux des personnes qui vivent sur place. Prises par des photographes qui connais-

sent, mais surtout vivent le quotidien qu'ils dépeignent; qui ne comprennent pas seulement la langue, la culture et le mode de vie locaux, mais qui l'incarnent. Avec un regard qui ouvrira peut-être d'autres yeux.

Majority World a également un objectif social: ces reportages visuels authentiques d'un haut niveau photographique racontent le monde de ceux qu'on appelle «les minorités» et qui représentent en fait une majorité à l'échelle mondiale. Chaque photo vendue, chaque commande et chaque reportage a des retombées économiques directes – précisément là où elles sont nécessaires.

Du 2 au 20 mars 2015, Majority World expose une série de photos sur le thème des droits de l'homme intitulée «Justice and the Post-2015 Agenda» au Palais des Nations à Genève.

## OFFRE

Avec une base de données numérique de plus de 7 millions d'images, Keystone est la plus grande agence photo de Suisse. Elle propose par ailleurs de l'infographie et de la vidéo.

Les photographes de Keystone peuvent aussi intervenir pour des missions temporaires dans le monde entier. Ils assurent une prestation compétente et de qualité. Les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo bénéficient d'une **remise de 35% sur le prix photo** pour les licences d'utilisation dans les outils de communication. **Les recherches professionnelles de photos sont possibles à tout moment et gratuites pour les organisations certifiées Zewo.**

### Contact

L'équipe commerciale de Keystone se tient à votre disposition pour toute question ou pour obtenir un identifiant de connexion: téléphone 044 200 13 33, [sales@keystone.ch](mailto:sales@keystone.ch)



203164013 | Dhaka, Bangladesh – Garçon vendant des journaux. (KEYSTONE/MAJORITY WORLD/Shehzad Noorani)

203144151 | Chittagong, Bangladesh – Femme prise en photo pour son inscription sur les registres électoraux. (KEYSTONE/MAJORITY WORLD/Jashim Salam)



203192038 | Enfants dans une école primaire informelle au Bangladesh. (KEYSTONE/MAJORITY WORLD/Shahidul Alam)



201014469 | Nagpur, Inde – Stand de thé décoré de posters de Bollywood. (KEYSTONE/MAJORITY WORLD/Suchit Nanda)

203127027 | Dhaka, Bangladesh – Femmes à la recherche de matériaux récupérables dans une décharge. (KEYSTONE/MAJORITY WORLD/Monirul Alam)



200865143 | Taipei, Taiwan – Passagers du métro de Taipei attendant le départ. (KEYSTONE/MAJORITY WORLD/Zhuang Wubin)





**ZEWO**

Lägerstrasse 27 | 8037 Zürich  
info@zewo.ch | www.zewo.ch  
Telefon 044 366 99 55